Image not found or type unknown

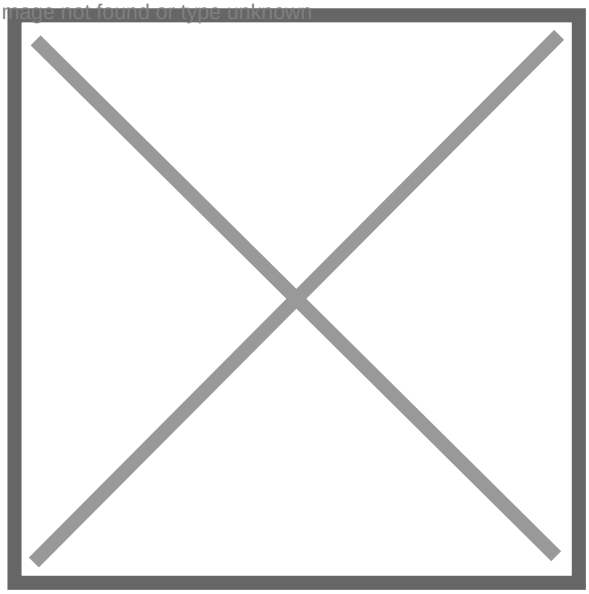

Question d'un jeune de 20 ans ayant fait une bêtise...

Par **InsoliTe**, le **19/12/2011** à **18:02**

Bonjour,

Avant tout je ne suis pas ici pour qu'on sappitoye sur mon sort ou autre, j'ai commis un méfait (une bêtise idiote de jeunesse), que je dois payer et régler mais il y a des choses qui m'échappent...

Les faits remonte à 2009 (j'avais donc 18 ans) et ce qui m'est reproché est que j'ai mis un coup de pied à une personne, ce qui a engendré une ITT de plus de 8 jours (poignet foulé)

J'ai suis donc passé au tribunal, où j'ai du versé 1200€ de dommages et intérêts avant d'avoir le "jugement final".
Je viens de le recevoir la conclusion final et je dois maintenant donnait 1481€ de plus à la victime, 208€ à la sécurité social et 1500€ de frais d'expertise et de procédure. Soit un peu plus de 3000€.

Ce qui faut savoir c'est que je suis étudiant, je travail à mis temps dans la restauration rapide et je gagne à peu prêt 500€ par mois, je vivais au moment des faits chez ma mère qui est au RSA.
Actuellement je suis toujours étudiant, je gagne toujours à peu pret 500€ mais je n'ais même plus de domicile fixe (je suis hébergé à droite à gauche, à cause de la situation délicate de ma mère qui vit maintenant dans un T2).
Je pensais même arrêter ce job étudiant car j'ai du mal actuellement a mener de front cette double vie d'étudiant salarié qui nuit à mes études. Mais maintenant je ne vois guerre le choix que de continué ce qui sera surement fortement nuisible à mon cursus scolaire.

Je ne sais pas comment je vais faire pour régler cette somme.
Il me semble même que je sois insolvable..
Ais-je des recours possible ? Que puis je faire ?

Merci d'avance pour vos réponses et l'éventuelle aide.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés